

Sérum

LE VACCIN CONTRE L'ISOLEMENT & LA DÉSINFORMATION DES ESI

Juin | Juillet | Août 2025 | **gratuit**

n°82

FNESI

Enquête 2025 sur le Bien-Être des ESI

> ACTUALITÉ

Loi Infirmière, quelles évolutions pour notre profession ? p.4

> VOS DROITS

FAQ : Bourses et indemnités de stage, parlons-en ! p.7

> ENSEIGNEMENT

Ce que l'Université apporte aux sciences infirmières p.21

TOUT UN MONDE À EXPLORER

**Tranquiiiiiiiiiiiille,
la MACSF t'accompagne.**

**ASSURANCE HABITATION
ET COLOCATION**

À PARTIR DE
€/MOIS⁽¹⁾

6

**MUTUELLE
SANTÉ**

À PARTIR DE
€/MOIS⁽²⁾

16

**RESPONSABILITÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE -
PROTECTION JURIDIQUE**

OFFERT⁽³⁾

Ensemble, *prenons soin* de demain ♥



Appli mobile



macsf.fr



3233 Service gratuit
+ prix appel
ou 01 71 14 32 33

En savoir plus :



Suivez-nous sur :    

PUBLICITÉ

DOCUMENT COMMERCIAL À CARACTÈRE NON CONTRACTUEL, POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VOUS RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES OU AUX NOTICES D'INFORMATION.
(1) Offre valable pour les étudiants, internes et docteurs juniors sans condition d'âge pour un appartement ou une maison jusqu'à 2 pièces principales en cas de location et de 2 à 6 pièces principales en cas de colocation. Contenu de l'habitation jusqu'à 8 000 € en incendie et 4 000 € en vol. Pour cette offre, une pièce de 30 m² compte pour deux pièces. (2) Tarif (hors cotisation association ALAP) valable sur un contrat MACSF Générique jusqu'au 30/04/2025, sous réserve d'évolution des taxes, pour un étudiant en médecine ou chirurgie dentaire de moins de 41 ans et de moins de 31 ans pour les autres études médicales. (3) Pendant vos études, hors internes et docteurs juniors, hors remplacements.

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 375 - Sociétés d'Assurance Mutuelles - Entreprises régies par le Code des assurances - Sièges sociaux : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - Adresses postales : 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40100 - 92919 LA DEFENSE CEDEX - Association souscriptrice : ALAP - Siège social : 11 rue Brunel - 75017 PARIS.

Sommaire

- > 4 ACTUALITÉS
Loi Infirmière : Quelles évolutions
pour notre profession ?
- > 5 ADHÉRER
Zoom sur les Journées Nationales
de la Santé et du Bien-Être
- > 7 VOS DROITS
FAQ : Bourses et indemnités de stage
- > 8 CULTURE
La Culture à la FNEI, parlons-en
- > 9 RETOUR SUR
Retour sur le Salon Infirmier 2025
- > 10 INTERNATIONAL
La fin de vie, comment ça se passe ailleurs ?
- > 11 AFFAIRES SOCIALES
Des aides pour partir en vacances
- > 14 DOSSIER



Enquête 2025 sur le Bien-Être des ESI

- > 19 BOITE À OUTILS
Le réflexe « Fiche Réflexe »
- > 20 DANS VOTRE ASSO
Journée du tutorat Rennais : Et si réviser
devenait un moment d'entraide et de partage ?
- > 21 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Ce que l'Université apporte
aux sciences infirmières
- > 22 INNOVATION SOCIALE
Retour sur les projets Bien-Être 2024/2025
- > 23 DIVERTISSEMENT
Les 25 ans de la FNEI

édito

Enquête Bien-Être 2025 : la détresse des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières

Dans un contexte national de mal-être des jeunes, Michel Barnier, alors Premier Ministre, avait annoncé en octobre 2024 que la santé mentale serait la grande cause nationale de l'année 2025. Mais qu'en est-il aujourd'hui pour les étudiant·e·s infirmier·ère·s ?

Régulièrement, la FNEI réalise des Enquêtes Bien-Être, auprès des étudiant·e·s en sciences infirmières (ESI). La plus récente datant de 2022, il était nécessaire d'actualiser les données avec les nouveaux·elles étudiant·e·s en formation. Ainsi, entre le 20 novembre 2024 et le 14 février 2025, ce sont plus de 16 000 ESI qui ont répondu à l'Enquête Bien-Être 2025 de la FNEI.

Une fois de plus, les résultats sont alarmants. Aujourd'hui, le mal-être n'a jamais été aussi intense, les conditions de stage n'ont jamais été aussi dégradées.



À l'aube d'une réingénierie de la formation socle, il est temps de prendre des mesures concrètes pour améliorer l'encadrement en stage. En effet, ce sont **environ 7 ESI sur 10 qui ont confié avoir déjà pensé à arrêter la formation.** Parmi eux·elles, 42% y ont pensé à cause des conditions de stage.

Les stages sont le reflet des tensions qui pèsent sur notre système de santé. Ils jouent également un rôle prépondérant dans les représentations que les ESI se construisent du système de santé. Sous un angle positif, l'adage « **Un stage qui se passe bien, c'est un étudiant qui revient** » prend tout son sens dans le cadre de notre formation.

Il est nécessaire d'investir des moyens concrets pour une amélioration des conditions de stage. Une première étape consisterait à développer une réelle évaluation des terrains de stage, à travers une plateforme nationale d'évaluation systématique des lieux de stage. Cela garantirait la qualité des terrains de stage, ainsi que leur légitimité à encadrer des ESI. La FNEI compte sur la réforme de la formation pour concrétiser le déploiement d'une telle plateforme.

*Marie Lebahy, Vice-Présidente en charge de la Défense
des Droits et de la Lutte Contre les Discriminations*

Loi Infirmière

Quelles évolutions pour notre profession ?

En 2025, la profession infirmière est définie dans le Code de la Santé Publique : comme « [...] toute personne qui donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu ». Cette définition est bien loin d'être en phase avec les évolutions récentes de notre profession. C'est pour cette raison qu'une réforme législative est actuellement en débat au Parlement. Où en est cette réforme et que va-t-elle changer ?



UNE DÉPUTÉE INFIRMIÈRE À L'ORIGINE DE CETTE RÉFORME

C'est Nicole Dubré-Chirat, Députée du Maine-et-Loire (Ensemble pour la République), infirmière de formation, qui a déposé la Proposition de Loi le 3 décembre 2024. Cette Proposition de Loi vise à réformer la profession infirmière, vers une meilleure reconnaissance et valorisation des compétences infirmières. Elle introduit notamment les notions de diagnostic infirmier, de consultation infirmière, et de prescription infirmière. Pour les infirmiers et infirmières, il s'agit surtout d'une reconnaissance de leurs compétences, pourtant déjà ancrées dans les pratiques professionnelles. En effet, les diagnostics infirmiers par exemple, sont enseignés en formation depuis de nombreuses années, basés sur des recherches scientifiques actualisées régulièrement.

RAPPEL SUR L'EXAMEN ET LE VOTE D'UN TEXTE DE LOI

Lorsqu'une Proposition de Loi est déposée au Parlement, les deux chambres (Assemblée Nationale et Sénat) doivent l'examiner et la voter pour qu'elle puisse être promulguée. Les parlementaires (Député-e-s et Sénateur-ice-s) peuvent proposer des amendements pour modifier le texte. Chaque amendement est voté lors de l'examen du texte. Si les deux chambres ne parviennent pas à tomber en accord, une Commission Mixte Paritaire, composée de 7 Député-e-s et de 7 Sénateur-ice-s est alors réunie pour trouver un compromis sur le texte. Dans le cadre de la Proposition de Loi sur la profession d'infirmier, la procédure accélérée a été engagée, ce qui signifie que le texte ne sera examiné qu'une seule fois à l'Assemblée

Nationale et une fois au Sénat, avant d'être débattu en Commission Mixte Paritaire pour établir une version finale.

DES DÉBATS HOULEUX AUTOUR DE LA RÉFORME DE LA PROFESSION INFIRMIÈRE

La Proposition de Loi a été débattue la nuit du 10 au 11 mars 2025 à l'Assemblée Nationale. Elle a suscité beaucoup de débats, notamment vis-à-vis de la sémantique, par exemple pour le diagnostic infirmier. Finalement, la terminologie « diagnostic infirmier » a bien été intégrée dans la version du texte. Ensuite, elle

Pour plus d'informations sur le fonctionnement de la V^{ème} République, le Dossier du Sérum #81 de la FNEI le reprend en détail.

a été examinée par le Sénat le 5 mai 2025. La pratique avancée a fait particulièrement débat, proposant des modifications du statut des infirmier-ère-s anesthésistes, des infirmier-ère-s puériculteur-ice-s et des infirmier-ère-s de bloc opératoire, afin qu'ils puissent exercer en pratique avancée, selon des modalités propres à définir. Finalement, le texte a été adopté à l'unanimité par les deux chambres parlementaires. Désormais, le texte doit donc être examiné en Commission Mixte Paritaire le 3 juin pour établir une version finale.

ET CONCERNANT LA FORMATION ?

La formation n'était pas directement l'objet du texte de loi. Pourtant, certain-e-s parlementaires ont proposé quelques amendements décorrélés de la réalité et des

besoins des étudiant-e-s, tels que l'ajout d'une quatrième année de formation socle, ou une suppression de la procédure Parcoursup pour la formation de premier cycle. Concernant la quatrième année, la proposition a été facilement écartée, au vu de l'incapacité du système de formation à contenir le nombre actuel d'ESI, il était d'accord commun qu'il n'est pas envisageable d'ajouter une année supplémentaire. Concernant la suppression de Parcoursup pour la formation socle, la proposition a également été écartée. Ces deux propositions auraient eu un impact très négatif sur le processus d'universitarisation des sciences infirmières, pourtant enclenché depuis plusieurs années. En effet, une quatrième année nous aurait écarté-e-s du système Licence-Master-Doctorat, et une suppression de notre formation sur Parcoursup aurait définitivement isolé notre formation de l'Enseignement Supérieur. La plateforme doit être améliorée, mais les formations en sciences infirmières ne doivent pas être marginalisées.

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

N'hésite pas à nous contacter à info@fnesi.org si tu souhaites en savoir plus !

Samuel Terrier, Vice-Président en charge des Perspectives Professionnelles et du Numérique en Santé,
Ilona Denis, Présidente

Zoom sur les Journées Nationales de la Santé et du Bien-Être

L'Enquête Bien-Être 2025 de la FNEI dresse un constat alarmant concernant la santé mentale des étudiant·e·s en sciences infirmières (ESI). 93% d'entre eux·elles se déclarent épuisé·e·s mentalement depuis leur entrée en formation. Face à ce mal-être, il est nécessaire de porter une action forte, concrète, à destination des ESI. C'est de cette volonté d'agir que sont nées les Journées Nationales de la Santé et du Bien-Être.



Voici des extraits du planning de l'évènement !

14h - 15h45	Parcours salon infirmier
15h45 - 16h10	Discours d'ouverture <i>Stand MNH</i>
16h15 - 17h30	Table Ronde 1 Enjeux et perspectives de l'amélioration et de la préservation de la santé et du bien-être des ESI <i>salle ?</i>
9h - 10h	Atelier 1 Tous en basket ! Réveil musculaire et échauffement <i>Espace Condorcet</i>
10h - 10h30	Collation <i>Espace Condorcet</i>
10h30 - 11h45	Table Ronde 2 Manger, bouger... oui, mais comment quand on est étudiant ? <i>Espace Condorcet</i>
11h45 - 14h15	Repas Village partenaires et associatifs <i>Espace Condorcet</i>
14h30 - 15h30	Atelier 2 Ergonomie et prévention <i>Espace Condorcet</i>
15h30 - 16h	Collation <i>Espace Condorcet</i>
16h - 16h30	Photo de groupe <i>Espace Condorcet</i>
16h30 - 19h30	Visite culturelle
9h - 9h20	Présentation session collective <i>Université Bobigny</i>
9h20 - 11h40	Atelier 3 & Session collective Alcool, tabac, drogues... je deviens acteur de ma santé <i>Université Bobigny</i>
11h40 - 12h30	Synthèse session collective <i>Université Bobigny</i>
12h30 - 14h00	Repas <i>Université Bobigny</i>
14h00 - 15h30	Table Ronde 3 Café santé : conduites à risques et sexualité des étudiants <i>Université Bobigny</i>
15h30 - 16h	Collation <i>Université Bobigny</i>
16h - 17h30	Atelier 4 Contraception, consentement... Comment faire mes choix ? <i>Université Bobigny</i>
9h - 10h30	Atelier 5 Techniques de mindfulness et réduction du stress <i>Université Bobigny</i>
10h30 - 11h	Collation <i>Université Bobigny</i>
11h - 12h	Atelier 6 Découverte de la FNEI et représentation étudiante <i>Université Bobigny</i>

UNE ACTION CONCRÈTE AU SERVICE DES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

Ces journées s'ancrent dans la continuité d'un événement organisé en mars 2024 par la FNEI : le Week-End Bien-Être. Suite au franc succès de ce dernier, et à une attente croissante des ESI, ces Journées Nationales se sont imposées comme une évidence. Plus de 150 ESI se sont rejoint·e·s à Paris, du 27 au 30 mars 2025 pour profiter de ces quatre journées, dédiées à leur santé. Cet événement a été co-porté avec la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH), qui soutient la FNEI sur les projets liés au Bien-Être. Parallèlement, ces Journées ont bénéficié d'un soutien institutionnel, avec le haut-patronage du Ministère de la Santé et de l'Accès aux Soins.



La FNEI remercie l'ensemble des étudiant·e·s qui ont participé avec intérêt à ces Journées, et continuera d'œuvrer vers une amélioration des conditions de vie des ESI.

PARLONS BIEN-ÊTRE ET SANTÉ, PARLONS DES ATELIERS

Tout au long de ces Journées, plusieurs ateliers interactifs et enrichissants ont été organisés. L'occasion d'aborder des thématiques de santé publique, notamment sur le sommeil, l'activité physique, les conduites à risque et la nutrition. Parallèlement, la santé mentale a été le centre de plusieurs échanges, notamment lors d'une Table Ronde à l'occasion du Salon Infirmier, sur lequel ces Journées ont débuté.

UNE ALERTE NATIONALE

Au-delà de la prévention, les JNSBE sont aussi une alerte nationale. En organisant ces Journées, la FNEI souhaite rappeler l'importance de reconnaître la santé globale des étudiant·e·s comme un enjeu de santé publique. Les ESI d'aujourd'hui sont les soignant·e·s de demain.

C'est pourquoi il est nécessaire de :

- **Renforcer les campagnes de prévention** et d'informations à destination des ESI, sur les sujets de santé mentale, de conduites à risque et de bien-être au global ;
- **Agir durablement** sur l'amélioration des conditions de stage, notamment par la mise en place d'une plateforme nationale d'évaluation des lieux de stage ;
- **Garantir à l'ensemble des étudiant·e·s** en sciences infirmières, des conditions de formation à la hauteur de leurs besoins, en adaptant rigoureusement les quotas à l'offre de stage ;
- **Lutter concrètement contre la précarité étudiante**, en régularisant les versements des indemnités de stage, et en améliorant le système de bourse.



Léo Bianconi, Trésorier en charge des Partenariats,
Audrey Legris, Vice-Présidente en charge de la
Coordination du réseau et des événements nationaux.



Vous permettre de
vivre pleinement
chaque instant,
c'est ça être
assurément
humain.

ASSURANCE ACCIDENTS & FAMILLE

LA PROTECTION À TARIF UNIQUE⁽¹⁾

pour vous accompagner sur tous les terrains.



**Assurément
Humain**

(1) Pour l'ensemble des assurés au contrat : le souscripteur, son conjoint non séparé de corps ou de fait, partenaire de PACS, concubin, les enfants fiscalement à leur charge ou, en cas de divorce, pendant leur droit de visite.

Conditions et limites des garanties de notre contrat Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.



Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. © Getty images.

FAQ : Bourses et indemnités de stage, parlons-en !

En 2025, l'Enquête Bien-Être met en lumière que 57,91 % des ESI font l'impasse sur des achats alimentaires à cause de problèmes financiers. Dans cet article, nous faisons le lien avec cette enquête, pour répondre à tes questions en termes de droits étudiants ! Si tu te demandes comment réaliser une demande de bourse ou quels sont les délais de versement des indemnités de stage, tu trouveras les réponses dans cet article !

Comment faire pour obtenir une bourse ?

➔ Tu seras étudiant·e infirmier·ère en formation socle (IFSI), puériculteur·rice, de bloc opératoire ou anesthésiste ?

Saches que toutes les demandes sont à réaliser avant ton entrée en formation ou à chaque nouvelle année universitaire. Tu peux te renseigner sur le site de ta région, un onglet ou une plateforme en ligne annexe est dédiée aux bourses. Tu y trouveras la liste des documents à fournir pour faire ta demande ainsi que les dates clés.



➔ Tu étudieras en Normandie, Pays de la Loire ou Centre-Val de Loire ?

Si tu résides dans l'une de ces trois régions, la demande de bourse est à effectuer directement auprès du CROUS¹, sur le site messervices.etudiant.gouv.fr. Pour faire la demande de bourse, il faut remplir le Dossier Social Etudiant (DSE), avant le 31 mai de l'année précédente.

Peu importe les études que tu réalises, tu as la possibilité de demander un logement CROUS en remplissant le DSE.

➔ Tu seras étudiant·e infirmier·ère en pratique avancée (IPA) ?

Si tu es ou seras étudiant·e IPA, alors il faut réaliser la demande de bourse sur le DSE, comme tout·e étudiant·e de l'enseignement supérieur.

➔ Et si ce n'est pas assez ?

En cas de difficultés financières, tu as la possibilité de demander l'ASAP (Aide Spécifique d'Allocation Ponctuelle) auprès du CROUS. Pour cela, il faut te renseigner auprès du service social de ton CROUS de rattachement. Il s'agit d'une aide ponctuelle, pour faire face à une grande difficulté financière qui survient à un moment précis, indépendamment d'une éligibilité ou non aux bourses. Si tu souhaites davantage d'informations sur les aides dont tu peux bénéficier, la FNESI les a recensés dans son Guide des Aides Sociales, disponible sur le site internet fnesi.org, dans l'onglet « Publications ».



Mon stage s'est fini il y a 2 mois mais je n'ai toujours pas reçu mes indemnités est-ce normal ?

➔ Que dit la législation ?

Selon l'article 16 de l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'État Infirmier, tu dois recevoir tes indemnités "A l'issue de chaque mois de stage, et au plus tard le mois suivant la fin du stage". Par exemple, si ton stage s'est déroulé en janvier - février - mars, tu dois recevoir les indemnités de janvier au plus tard en février et les indemnités de février, au plus tard en mars. Dans le cas où tu n'as pas reçu tes indemnités à temps, tu peux contacter vosdroits@fnesi.org.

Le savais-tu ?

En 2025, 39,62 % des étudiant·e·s sont dans l'obligation de travailler à côté de leurs études. et 63,64 % d'entre elles-eux constatent un impact négatif sur la suite de leur formation ainsi que sur leur santé mentale et physique.

Audrey LEGRIS, Vice-Présidente en charge de la Coordination du Réseau et des Événements Nationaux, Gauthier TAMET, Vice-Président en charge des Affaires Internationales et de la Transition Écologique.



La Culture à la FNESE, parlons-en

Cette année, la Culture bat son plein au sein du réseau de la FNESE et sous toutes ses formes. De formidables projets ont vu le jour. Des tables rondes, des podcasts, des comptes et des pôles culture au sein des associations... Le réseau de la FNESE œuvre à l'unisson pour favoriser l'accès à la culture des étudiant·e·s en sciences infirmières.

UN PODCAST PAR ET ENTRE PAIRS

Partons du côté de la Vienne où des étudiant·e·s en sciences infirmières ont créé cette année leur podcast à destination des ESI. « Antiseptiques » est une discussion spontanée et sans filtre sur la vie étudiante menée par LASEPSI. Frais et authentique, lancé par de futures infirmières de Poitiers, découvrez la vie étudiante de l'intérieur entre la gestion du stress et les fameuses soirées détente.

Derrière le micro se cachent trois amies de l'association, Amandine, Annabelle et Marine. Ce podcast promet un mélange parfait de sujets variés mais toujours authentiques. Une bulle de légèreté dans vos journées et un bon moyen de décompresser.

Pour embarquer dans leurs discussions, rendez-vous dans la biographie Instagram de LASEPSI. Il est gratuit et disponible sur toutes vos plateformes.

FAVORISER LA LECTURE AVEC LE PROJET « ESI ON LISAIT »

Pendant que le premier événement national sur la Santé et le Bien-être des étudiant·e·s en sciences infirmières a vu le jour, le projet « ESI on lisait » a émergé. Le but ? Favoriser l'accès et le partage de la littérature entre étudiant·e·s. La FNESE a à cœur de promouvoir cet art qui fait partie de notre formation mais bien trop souvent délaissé au profit de nos études.

Le principe est simple, lors de nos Événements Nationaux (Journées Nationales de la Santé et du Bien-être, Universités d'été, Congrès National) et lors de chaque Conseil d'Administration, nous mettons à disposition des étudiant·e·s une boîte à livres pour qu'il·elle·s échangent entre eux des livres qu'il·elle·s ont envie de partager. En prime, il·elle·s peuvent glisser un petit mot dedans pour donner leur avis sur l'ouvrage afin de donner envie aux autres étudiant·e·s de plonger dans une nouvelle aventure. Un bon outil pour lutter contre la précarité et pour faire naître de nouvelles discussions au sein de nos événements.

UNE APPLICATION QUI A DE LA GRAINE !

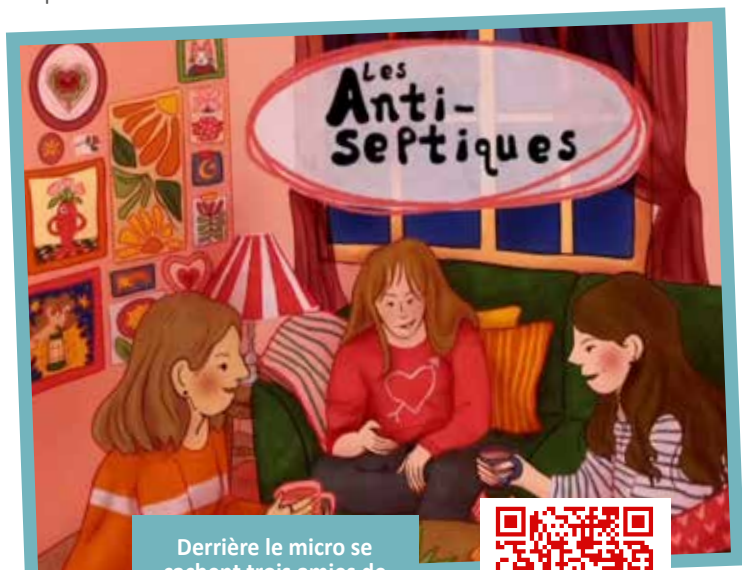
DailyArt est une application gratuite qui propose tous les jours une œuvre d'art avec des informations sur un tableau, peintre... Elle permet aussi de chercher des œuvres, des artistes, des musées, des mouvements artistiques, afin de partager des apports complémentaires sur vos trouvailles. Toutes les œuvres ont une définition et une histoire vérifiées par des professionnel·le·s de l'art ! Aussi, si vous partez en visite dans une ville, vous pouvez la sélectionner sur l'application pour découvrir les œuvres que vous pouvez découvrir lors de votre séjour. L'application est disponible sur la L'AppStore et PlayStore

UNE CHANSON ENGAGÉE POUR LES ESI

Bientôt 1 an que « Gilet Rouge » se place dans le Top 5 des playlists des ESI. Et pour cause ! C'est une chanson engagée qui dénonce les conditions de vie et d'études dégradées des ESI. Diffusée l'année dernière, cette musique met en lumière les défis et les revendications des étudiant·e·s en sciences infirmières. Cette chanson parle à la fois des conditions de formation et de stage difficiles, du manque de soutien financier et des sacrifices personnels que certain·e·s doivent faire. C'est un cri d'union entre les 120 000 ESI, qui rassemble. Cette chanson reflète la détermination qu'a la FNESE pour le respect des droits des ESI et pour des conditions de vie et d'études décentes.

Parce que seul on va plus vite
mais ensemble on va plus loin.

Derrière le micro se cachent trois amies de l'association, Amandine, Annabelle et Marine.



Camille Joron, Vice-Présidente en charge de la formation et de la culture.

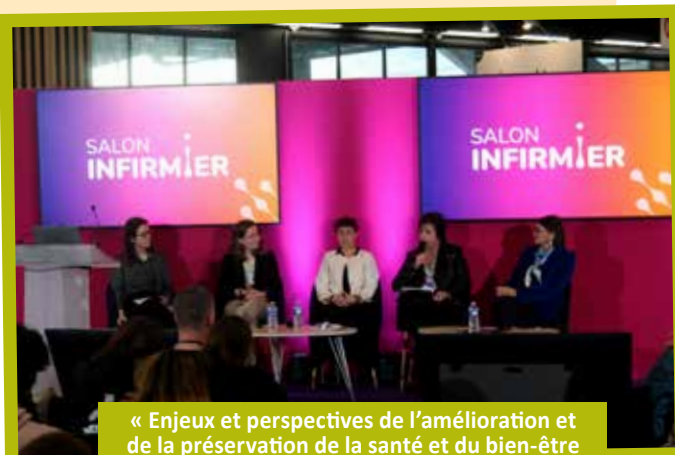
Retour sur le Salon Infirmier 2025

Le Salon Infirmier est l'événement annuel qui rassemble les acteur·rice·s de la profession infirmière. Chaque année, des professionnel·le·s de la France entière se rejoignent à Paris pour assister à des conférences, échanger entre pairs, et découvrir les exposant·e·s présent·e·s sur le Salon. Retour sur cette édition 2025 !

UN PROGRAMME DENSE ET DIVERSIFIÉ

Comme chaque année, la FNEI a participé à l'élaboration du programme du Salon Infirmier, en tant que membre du Comité Scientifique. Ce dernier regroupe des acteur·rice·s de la profession infirmière, et est coordonné par la Présidente de l'Ordre National Infirmier : Sylvaine Mazière-Tauran. Cette année, le thème du Salon Infirmier était : « *L'engagement individuel et le leadership inspirant des infirmières et infirmiers citoyens* ».

Dans cette optique, ce sont 34 temps d'échange qui ont été organisés lors du salon. Parmi ceux-ci, la FNEI a participé à plusieurs conférences, ce qui fût l'occasion d'aborder l'engagement des ESI pour leurs pairs et leur formation, de dresser le constat du mal-être vécu par les ESI et de dénoncer les violences décrites dans l'Enquête Bien-Être 2025.



« Enjeux et perspectives de l'amélioration et de la préservation de la santé et du bien-être des étudiants en sciences infirmières »

DES OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES POUR LES INFIRMIERS, ET LES ÉTUDIANTS...

En parallèle des conférences organisées, des exposant·e·s étaient également présent·e·s pendant les 2 jours sur le Salon. Parmi eux·elles, des entreprises, des partenaires, et des établissements venu·e·s présenter leurs offres à destination des infirmier·ère·s. Parallèlement, ce Salon est l'occasion pour les centres hospitaliers, publics et privés de présenter leurs attentes, à la recherche d'infirmier·ère·s pour compléter leurs équipes. Le secteur libéral, les structures institutionnelles et les associations sont également représentées sur le Salon. De véritables opportunités professionnelles pour les étudiant·e·s à la recherche d'un premier emploi.

RENCONTRES ET ÉCHANGES AVEC LES ACTEUR·RICE·S DE LA PROFESSION

Le Salon Infirmier est également le rendez-vous incontournable des acteur·rice·s de la profession et de la formation. L'occasion d'échanger avec le Ministre délégué à la Santé et à l'Accès aux Soins, Monsieur Yannick Neuder, afin de rappeler les enjeux de l'amélioration des conditions de formation et de stage. La FNEI a également rappelé les difficultés auxquelles les ESI sont confronté·e·s au quotidien à la Directrice Générale de l'Offre de Soins, Madame Marie Daudé.

Cette édition 2025 fût également l'occasion de dévoiler les chiffres de l'Enquête Bien-Être 2025, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue sur le Salon Infirmier.



Pendant 48 heures, le Salon Infirmier a accueilli plus de 13 000 visiteur·rice·s, plus de 130 exposant·e·s et plus de 200 conférencier·ère·s.



Le Salon Infirmier te donne rendez-vous les 25 et 26 mars 2026 à Paris Expo Porte de Versailles !

Léo Bianconi, Trésorier en charge des Partenariats
Emma Cadoux, Secrétaire générale adjointe en charge des Publications

La fin de vie, comment ça se passe ailleurs ?

La prise en soin des patient·e·s en fin de vie suscite de nombreuses interrogations depuis quelques années dans de nombreux pays. Quelles avancées ont été réalisées ? A l'inverse, ce sujet rencontre-t-il encore des obstacles ou des résistances ?

L'aide active à mourir est légale ?

Les Pays-Bas, la Belgique, la Suisse, le Canada ainsi que la Colombie font partie des pays ayant légalisé les processus d'aide active à mourir. Cette légalité remonte à plus de 20 ans pour certains d'entre eux. Ce choix est caractérisé par de nombreux facteurs mais ont tous des traits en commun : le développement de leur système de santé ! En effet, ces pays ont tous la volonté de pouvoir arrêter diverses souffrances inévitables causées par des pathologies complexes et incurables.

Une aide strictement interdite

D'autres pays tels que les États-Unis, le Royaume-Uni... sont opposés à une aide active à mourir. Les freins à cela sont principalement religieux et culturels étant donné que l'euthanasie est formellement interdite dans les plus grandes religions du globe. Ces freins peuvent mettre en difficulté les différentes professions de santé comme le témoigne Asaf ci-contre.

TÉMOIGNAGE

"Nous prenions soin des patients mourants, et la vie continuait simplement autour de nous comme d'habitude. Pas un seul formateur n'a pris le temps de discuter avec nous des aspects émotionnels et psychologiques de l'expérience. Curieusement, cela a parfois été plus difficile que la mort d'un ami proche ou d'un parent, car il n'y avait pas de soutien pour traiter ce que nous traversions."

Asaf, Président de l'Association Israélienne des étudiant·e·s en sciences infirmières

Gauthier, Vice-Président en charge des Affaires Internationales et de la Transition Écologique,
Camille, Vice-Présidente en charge de la Formation et de la Culture



The end of life, how does it happen elsewhere?

The treatment of patients at the end of life is a topic that has been questioned for some years in many countries. What are the advances? On the contrary, does it have difficulties in dealing with this subject?

Is active assisted dying legal?

The Netherlands, Belgium, Switzerland, Canada and Colombia are among the countries that have legalized active assisted dying processes. This legality goes back more than 20 years for some of them. This choice is characterized by many factors but all have features in common. The development of their health system and they all have the will to be able to stop various inevitable suffering caused by complex and incurable pathologies.

Aid strictly prohibited

Other countries such as the United States, the United Kingdom... are opposed to active assistance in dying. The barriers to this are mainly religious and cultural since euthanasia is formally prohibited in the world's most common religions. These brakes can create difficulties for the different health professions as shown by Asaf opposite.

TESTIMONY

"We took care of dying patients, and life just went on around us as usual. Not a single trainer took the time to discuss with us the emotional and psychological aspects of the experience. Oddly enough, it was sometimes more difficult than the death of a close friend or relative because there was no support to deal with what we were going through."

Asaf, President of the Israeli Association of Nursing Students

Des aides pour partir en vacances

Après une année de formation intense, il est nécessaire de faire une pause. Mais partir en vacances quand on est étudiant·e peut sembler compliqué en raison d'un budget souvent restreint. Heureusement, plusieurs aides et dispositifs existent pour te permettre de profiter d'un séjour à moindre coût !

LE DISPOSITIF « DÉPART 18:25 »

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) propose des séjours à prix réduit pour les jeunes entre 18 et 25 ans. Envie de bronzer sur la plage, descendre les pistes de ski ou visiter les trésors cachés d'une ville ? Rendez-vous sur le site <https://depart1825.com/> pour retrouver les offres de séjours.



Le dispositif « Départ 18:25 » propose aussi une aide jusqu'à 200€ pour financer le séjour dans la limite de 75% du prix du séjour et avec un reste à charge de 50€ minimum.

L'AIDE AUX VACANCES DES FAMILLES

Étudiant·e et parent en même temps ? Il existe aussi une aide pour t'aider à partir en vacances ! La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose le dispositif « Vacances en famille » (AVF). Elle propose une aide pour les séjours (à partir d'une semaine) et peut aller jusqu'à 700€ d'aide dans la limite de 80% du coût du séjour. Bonne nouvelle : l'aide est déduite du coût du séjour, il n'y a que la différence à payer ! Rendez-vous sur www.vacaf.org pour plus de renseignements et trouver les organismes de vacances et camping labellisés Vacaf.



Si tu bénéficies de l'aide aux vacances AVF, tu peux aussi profiter d'une aide au transport : 100€ si la distance est comprise entre 200 et 400 km, et 200€ si la distance est supérieure à 400 km.

PARTIR EN VACANCES : OUI, MAIS DE FAÇON ÉCOLOGIQUE !

Partir en vacances c'est bien, mais le faire en respectant la planète c'est mieux ! Alors c'est le moment de s'intéresser aux différentes offres proposées par la SNCF.

➔ **Carte Avantage Jeune** : Cette carte à 49€ permet une réduction de -30% sur tous tes voyages en TGV et Intercité et au minimum -25% sur les billets régionaux. Elle offre même -30% pour les billets vers différentes destinations européennes.

➔ **MAX Jeune** : Pour 79€/mois tu peux, grâce à cet abonnement, profiter de certains billets de train à 0€ et de -30% sur les autres billets. Attention, cette offre inclut un engagement, il n'est pas possible de résilier le contrat durant les 3 premiers mois et des frais de résiliation de 15€ seront prélevés en cas de résiliation avant la fin du contrat de 12 mois. Pour résilier l'abonnement il te suffira de te rendre sur ton espace MAX et de remplir le formulaire de résiliation.

Audrey Ferreira, Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales,
Lino Talbourdaï, Vice-Président en charge du Réseau



CONGRÈS NATIONAL

25 ANS DE LA FNESI



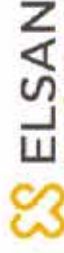
à Paris

du 2 au 5 octobre 2025

STAFFSANTÉ



la réussite est en vous



Enquête Bien-Être 2025

Détresse des ESI : négligé·e·s, méprisé·e·s, abandonné·e·s

Cette enquête fait suite à un constat que la FNESI dénonce depuis maintenant 25 ans. En effet, déjà en 2009, une première Enquête Bien-Être avait établi un état des lieux de la santé des étudiant·e·s en sciences infirmières (ESI). Depuis, ces données ont été actualisées, en 2011, en 2017, en 2020 et en 2022. Année après année, le constat du mal-être des ESI s'intensifie.

Le constat : la santé des étudiant·e·s infirmier·ère·s, soignant·e·s de demain, est dégradée.

Aujourd'hui, **71,82 %** des ESI déclarent que leur santé mentale s'est dégradée voire très dégradée depuis leur entrée en formation.



“En EHPAD, on m’a envoyé faire une toilette d’un patient seul. Quand je suis arrivé dans la chambre, je me suis retrouvée face à une famille en pleurs et un patient décédé. J’entendais l’équipe rire à l’autre bout du couloir. J’ai dénoncé à la cadre de service et elle m’a dit “oh, vous allez voir pire, vous êtes chochette la nouvelle génération.”

FUTUR·E·S INFIRMIER·ÈRE·S : SANTÉ DÉGRADÉE

Un manque de sommeil qui se traduit par une fatigue importante mais également par un épuisement mental et physique des ESI. En 2025, **93%** des ESI déclarent se sentir épuisé·e·s mentalement. C'est 1/2 ESI qui déclare être épuisé·e physiquement à cause de la formation.

Les conditions de stage sont de plus en plus dégradées et sont la première raison d'arrêt de formation des étudiant·e·s. Les ESI se retrouvent à plusieurs sur un même terrain de stage : l'encadrement ne peut pas être personnalisé, et l'accompagnement n'est pas à la hauteur des attentes des ESI. Pourtant, les soignant·e·s sont déjà surchargé·e·s, manquant déjà de temps pour les patient·e·s.

Il y a une volonté gouvernementale de vouloir former plus, sans prendre en compte la réalité du domaine de la santé. Il est nécessaire de donner du temps aux soignant·e·s pour accompagner les étudiant·e·s en stage. Il n'est plus acceptable de continuer à dégrader les conditions de formation, en augmentant irréaliment les quotas en formation.

Le mal-être des étudiant·e·s en sciences infirmières est critique. Des données qui ne cessent d'être en augmentation au fur et à mesure des années mais les ESI sont toujours en attente de propositions concrètes. C'est un état des lieux alarmant et alertant qui est mis en lumière par l'Enquête Bien-Être 2025 de la FNEI. Cela démontre la nécessité de mettre en place un outil objectif d'évaluation systématique des lieux de stage.

La FNEI demande la mise en place d'une plateforme nationale d'évaluation des lieux de stage pour les étudiant·e·s en sciences infirmières.

Aujourd'hui, le constat est sans appel. Le mal-être vécu par les étudiant·e·s infirmier·ère·s est insoutenable. Chaque mois, chaque jour, plusieurs ESI pensent à commettre l'irréparable.

20,33% ont des idées suicidaires.
1 ESI sur 10 est déjà passé à l'acte.

LA FORMATION BRISE LES ÉTUDIANT·E·S

Les ESI ont déjà lancé de multiples cris d'alerte. La santé mentale des futur·e·s soignant·e·s est dégradée, et ce n'est plus tolérable. Pourtant annoncée comme grande cause 2025, la Santé Mentale doit être la priorité, y compris pour les étudiant·e·s infirmier·ère·s.

Arrêts de formation...

En 2025, environ 7 ESI sur 10 ont déjà pensé à arrêter la formation.



42,11 %
à cause des
conditions de stage



39,62 %
à cause de difficultés
lors de la formation théorique



16,49 %
à cause de difficultés
financières



“Lorsque j’ai dit à mon responsable pédagogique que je me faisais harceler en stage, il m’a dit “vous déformez la réalité, il faut arrêter de venir pleurnicher”.”



Précarité des ESI : entre faim et épuisement



“Une fois, ma carte bleue n’est pas passé à la caisse car ma bourse n’était pas encore arrivée. Nous étions au milieu du mois, j’ai tellement eu honte. Maintenant, je préfère me priver de repas en attendant ma bourse que de revivre cela.”

Les ESI subissent une précarité grandissante, exacerbée par l’inflation et le manque d’adaptation des aides sociales. Pour beaucoup d’entre elles, l’alimentation devient la principale variable d’ajustement dans un budget déjà serré. Face à la hausse constante des prix, nombre d’ESI se retrouvent dans une situation critique où il-elle-s doivent choisir entre se salarier pour pouvoir se nourrir correctement ou limiter leur alimentation pour consacrer davantage de temps à leurs études. Ce choix difficile affecte non seulement leur santé physique, mentale, mais également leur réussite académique.

Le coût de la vie n’est plus soutenable pour les étudiant-e-s. Premières victimes de la hausse des prix, les ESI continuent d’être précarisé-e-s par leur formation.

La précarité étudiante est une réalité et c’est celle des ESI qui la vivent quotidiennement.

Plus d’1 ESI sur 3 saute au moins un repas par semaine par manque d’argent.

57,91% des ESI font l’impasse sur des aliments par problèmes financiers.

25,49% d’entre elles et eux sautent des repas régulièrement.

LE CONSTAT

Un seul constat est fait : les ESI ne mangent pas à leur faim ! Face à l’inaction, ce sont les associations qui prennent le relais afin de combler les lacunes. Des banques alimentaires s’organisent, la distribution de produits alimentaires à faible coût, etc.

Ce sont 39,62% des ESI qui en sont contraint-e-s d’avoir un emploi à côté de leur travail et 63,63% d’entre elles et eux considèrent que leur emploi a un impact négatif sur la poursuite et le bon fonctionnement de leur formation ainsi que sur leur santé mentale comme physique.

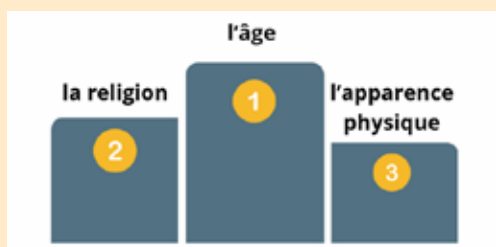
39,62% des ESI sont contraint-e-s d’avoir un emploi.



Discriminations, harcèlement, violences : l'enfer silencieux des ESI

CLASSEMENT DISCRIMINATION

De plus, en 2025, 2,05 % des discriminations subies par les ESI concernent le handicap. Les ESI en situation de handicap sont souvent stigmatisé·e·s et discriminé·e·s lors de leur formation avec un manque d'accompagnement et d'écoute. Beaucoup ne bénéficient pas des aménagements et des accompagnements dont il·elle·s ont besoin. 20 ans après la promulgation de la loi Handicap, il n'est plus envisageable en 2025, de continuer à négliger les droits des étudiant·e·s en situation de handicap.



UNE LIGNE D'ÉCOUTE

**La CNAé, une ligné d'écoute et d'accompagnement :
une ressource peu connue des ESI**

La CNAé (la coordination nationale d'accompagnement des étudiants et étudiantes) est une ligne d'écoute professionnelle, gratuite et confidentielle dédiée aux étudiant·e·s qui vivent des situations de mal être, de violence ou de discrimination. Elle a été mise en place par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en décembre 2023. Elle vise à écouter et accompagner les étudiant·e·s qui s'en saisissent.



Bien que ça soit une ligne d'écoute très mobilisée par les ESI, qui représentent plus de la moitié des appels, elle est méconnue pour 92,66% d'entre eux.

Contact de la CNAé : 0 800 737 800

De 10h à 21h en semaine et de 10h à 14h le samedi
cnaes@enseignementsup.gouv.fr

Fiche Technique - Numéros d'écoute et d'accompagnement.

En plus de la ligne téléphonique de la CNAé, il existe d'autres ressources dont tu peux te saisir. Tu retrouveras toutes les informations nécessaires sur la fiche technique numéros d'écoute et d'accompagnement créée par la FNESI et disponible sur le site internet.

“Un jour, je suis arrivée en stage, l'IDE a dit “moi, je veux pas de la stagiaire noire, prenez-la !”. Sauf qu'aucun IDE n'a voulu m'encadrer, je me suis retrouvée avec la seule aide-soignante de couleur. Ma formatrice ne m'a pas cru quand je leur ai dit, et m'a demandé de prendre sur moi.”

VIOLENCE SEXISTE ET SEXUELLE

Ce sont 15,81% des ESI qui estiment avoir été victimes de Violence Sexiste et Sexuelle (VSS) durant leur formation.

52,98% des cas par un professionnel de santé durant un stage,
19,33% des cas par un étudiant
8,91% des cas par le ou la tutrice de stage.

Ainsi dans au moins 61,89% des cas, les agressions ont été commises en stage. 68,15% des victimes de VSS estiment ne pas avoir été assez entendu·e·s et accompagné·e·s sur leur situation et n'ont pas eu d'accompagnement ou très peu de propositions sur les démarches à entreprendre.

CONCLUSION

Les résultats de cette enquête sont alarmants.

Les ESI sont en détresse et attendent des actions concrètes. Il est nécessaire de considérer les conséquences de la dégradation de la santé physique, psychologique et sociale des futur·e·s soignant·e·s, dont notre système de santé a tant besoin. Aujourd'hui, la santé globale des étudiant·e·s est dégradée. Sur l'aspect psychologique, les conditions de stage jouent un rôle prépondérant. Il est urgent d'agir face à la maltraitance décrite par les ESI.

Derrière chaque chiffre, le témoignage d'un·e ESI en souffrance. Plus de 16 000 d'entre elles et eux ont fait confiance à la FNESI avec leur témoignage. Il est temps de faire entendre la voix des ESI.

*Elodie Lenfant, Secrétaire Générale en charge des Relations Presse,
Marie Lebahy, Vice-Présidente en charge de la Défense des Droits,
des Politiques Jeunesse et de la Lutte Contre les Discriminations.*

DÉCOUVREZ
LE PLAN D'ÉPARGNE
RETRAITE
PROPOSÉ PAR LE

c.g.o.s



« JE PROFITE DES AVANTAGES DU
C.G.O.S POUR **MON QUOTIDIEN**,
POUR **MA RETRAITE** AUSSI. »

Loïc, 28 ans, aide-soignant.

Avec le Plan d'Épargne Retraite de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers créée par le C.G.O.S, vous vous constituez un capital pendant votre vie active : une sécurité à long terme dont vous profitez au moment de la retraite. Simple, non ?

100% dédié aux hospitaliers, profitez des avantages du PER dont sa fiscalité et bénéficiez d'exclusivités telles que zéro frais sur vos versements.

crh.cgos.info



**COMPLÉMENTAIRE
RETRAITE** DES HOSPITALIERS
L'ÉPARGNE RETRAITE DU C.G.O.S

Le réflexe « Fiche Réflexe »

Tu te demandes comment fonctionnent les absences en formation ? Quelles Unités d'Enseignement peuvent faire l'objet d'une dispense ? Quelles sont les modalités pour être présentable au jury du Diplôme d'Etat ? Les fiches réflexes de la FNEI répondront à tes questions !



Fiche Réflexe : Absences en formation en sciences infirmières

Selon ta formation en sciences infirmières, tu as le droit à un certain nombre d'heures et de jours d'absences. On t'explique cela !

Diplôme d'État d'Infirmier-ère

Selon l'article 78 et l'annexe I de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et l'article 32 de l'arrêté du 31 juillet 2008 relatif au diplôme d'État d'infirmier, tu as le droit à **12 jours d'absences justifiées** par semestre, périodes de cours et stages confondus.

Si cette franchise est dépassée, la Section Compétente pour le Traitement Pédagogique des Situations Individuelles des Étudiant-e-s (SCPSIE, aussi appelée section pédagogique) se réunira pour comprendre les raisons de ces absences, et étudier la poursuite de ta formation.

Selon l'article 46 de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, tu as la possibilité de demander des absences exceptionnelles à la direction de ton établissement : si ta demande est acceptée, ton absence ne sera pas décomptée de la franchise.

Voici les motifs d'absences reconnus comme justifiés, sous réserve que tu transmettes des pièces justificatives :

- maladie ou accident
- marriage ou PACS
- naissance ou adoption d'un enfant
- décès d'un parent au premier et second degré
- toutes dérogations est laissée à l'appréciation du directeur de l'institut
- fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale)
- participation à des manifestations en lien avec leur statut d'étudiant et leur filière de formation
- Journée défense et citoyenneté
- convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle

Pour le dernier motif, cela peut correspondre, par exemple, à la participation à des événements organisés par la FNEI !

De plus, des franchises spécifiques s'appliquent aux périodes de stage. En effet, la présence est l'un des critères de validation du stage. Ainsi, sur une période de stage, tu dois être présent-e au moins **80% du temps prévu** : cette présence minimale est à calculer en heures.

Par exemple, sur un stage de 175 heures, tu peux être absent-e au maximum 35 heures, ce qui correspond à 20% d'absences.

Diplôme d'État d'Infirmier-ère Anesthésiste

Selon l'article 17 de l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste.

Sur toute la durée de ta formation, tu as le droit d'être absent-e jusqu'à **6 semaines**, pour maladie. De plus, sous réserve de fournir des justificatifs, tu peux bénéficier de **2 semaines d'absence** pour un autre motif dit "exceptionnel".

Si tu es absent-e plus de 6 semaines, tu devras rattraper les enseignements théoriques et pratiques manqués durant ta période d'absence : les modalités de rattrapage seront définies par la direction de l'établissement de formation.

Diplôme d'État de Puériculteur-ric

Selon l'article 14 de l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité au diplôme d'État de puériculteur et au fonctionnement des écoles.

Tu as une franchise d'absences justifiées de **20 jours**, sur l'ensemble de ta formation.

Parmi ces 20 jours, tu en as **5 qui ne sont pas à récupérer**, tandis que les suivants sont à rattraper sur les périodes de congés.

Diplôme d'État d'Infirmier-ère Anesthésiste

Tu as une franchise d'absences justifiées de **20 jours**, sur l'ensemble de ta formation.

Parmi ces 20 jours, tu en as **5 qui ne sont pas à récupérer**, tandis que les suivants sont à rattraper sur les périodes de congés.

Diplôme d'État d'Infirmier-ère en Pratique Avancée

La franchise d'absence dépend de l'Université dans laquelle tu es. Ainsi, nous te recommandons de te rapprocher de celle-ci, ou de consulter son site internet.

Si tu ne retrouves pas cette information, tu peux nous contacter à vosdroits@fnesi.org afin que l'on puisse t'aider à la trouver.

Diplôme d'État d'Infirmier-ère de Bloc Opératoire

Selon l'article 21 de l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire.

Si tu es étudiant-e infirmier-ère en bloc opératoire, tu as le droit à 5% d'absences, sur toute la durée de ta formation. Ces 5% sont à calculer en heures, en incluant les éventuelles heures de stages de rattrapage, ou celles liées à un redoublement.

Sache que la direction de ton établissement peut t'accorder des absences exceptionnelles, sur présentation de pièces justificatives.

Que faire si... mes droits en termes d'absences sont bafoués ?

Si ton établissement souhaite te sanctionner ou affirme que tu n'es pas dans ton droit, alors que tu respectes la franchise d'absence relative à ta formation, sache qu'il enfreint la loi puisqu'il déroge aux textes juridiques. De ce fait, et notamment en cas de sanction abusive, tu as la possibilité de le signaler à l'Agence Régionale de Santé (ARS) dont dépend ton établissement de formation (car l'ARS est garante de son bon fonctionnement, et ne pas respecter ces conditions revient à enfreindre la loi).

Pour ce faire, tu peux leur rédiger un mail afin de leur expliquer la situation, en joignant des éléments de ton dossier prouvant que tu respectes la franchise d'absence, par exemple.

De plus, tu pourras mettre vosdroits@fnesi.org en copie, pour que l'ARS voie que la FNEI est informée de cette situation anormale, et que nous puissions suivre la situation !

Sache également que ton établissement n'a pas le droit de te sanctionner parce que tu contactes l'ARS.

vosdroits@fnesi.org www.fnesi.org

→ Titre de la Fiche Réflexe

L'objectif des Fiches Réflexes est de vulgariser les textes réglementaires qui cadrent nos formations, et de permettre aux ESI de s'informer sur leurs droits. Elles ont été construites par la Commission Spécialisée Défense des Droits, qui regroupe des étudiant-e-s en sciences infirmières de toute la France, vers l'objectif commun d'accompagner les ESI à reconnaître leurs droits.

→ Texte explicatif sur le sujet

Chaque Fiche Réflexe est composée d'un texte explicatif sur la thématique traitée. L'objectif est de présenter les articles des textes réglementaires qui sont en lien avec la thématique en question.

→ Formation socle et poursuites d'études

Les textes réglementaires qui régissent la formation de premier cycle et chaque formation de second cycle sont différents. Par exemple, dans le cas des absences, les modalités diffèrent grandement si l'ESI est en formation socle ou en formation d'infirmier-ère de bloc opératoire, en pratique avancée, puériculteur-ric ou anesthésiste. C'est pourquoi, lorsque le sujet s'y prête, les droits des ESI sont précisés pour chaque formation.

→ Que faire si ... ?

Que faire si ton établissement de formation ne respecte pas la loi ? Après avoir présenté les articles et les avoir vulgarisés, chaque fiche réflexe détaille la procédure que l'ESI peut suivre dans le cas où ses droits sont bafoués. La première étape est souvent d'en échanger avec le-la référent-e pédagogique, ou la direction de l'établissement, pour pouvoir expliquer la situation. En cas de litige ou de difficultés vis-à-vis de la procédure, il est possible de solliciter la FNEI à travers l'adresse mail suivante : vosdroits@fnesi.org, au 01 40 33 70 78, ou via la rubrique « Contacter la FNEI » sur le site internet.

Si tu as des questions, n'hésite pas à nous contacter à vosdroits@fnesi.org !

Les fiches réflexes

Retrouve toutes les fiches réflexes sur le site internet de la FNEI dans la rubrique « Nos Droits » :



- Frais d'entrée en formation
- Gouvernance des IFSI
- Gouvernance des établissements de formation de puériculteur-ric-s
- Dispenses d'UE
- Gouvernance des établissements de formation d'infirmier-ère-s anesthésistes
- Absences en formation
- Modalités de présentation au jury du Diplôme d'Etat
- Passage d'années
- Encadrement en stage

Chloé Strasser, Vice-Présidente en charge du Tutorat,
Ilona Denis, Présidente

Journée du tutorat Rennais

Et si réviser devenait un moment d'entraide et de partage ?

Il n'est pas toujours simple de traverser seul-e les périodes de révision. Le tutorat, pensé par et pour les étudiant-e-s, offre une réponse concrète à ce défi. Véritable levier de solidarité, il se décline sous différentes formes : ateliers, échanges ou séances collectives. C'est grâce aux méthodes de pédagogie participative que ce dispositif inclusif favorise la compréhension des cours, la montée en compétences... et surtout, la réussite de toutes et tous !

Des journées d'entraides, voilà le défi lancé par des étudiant-e-s de Rennes

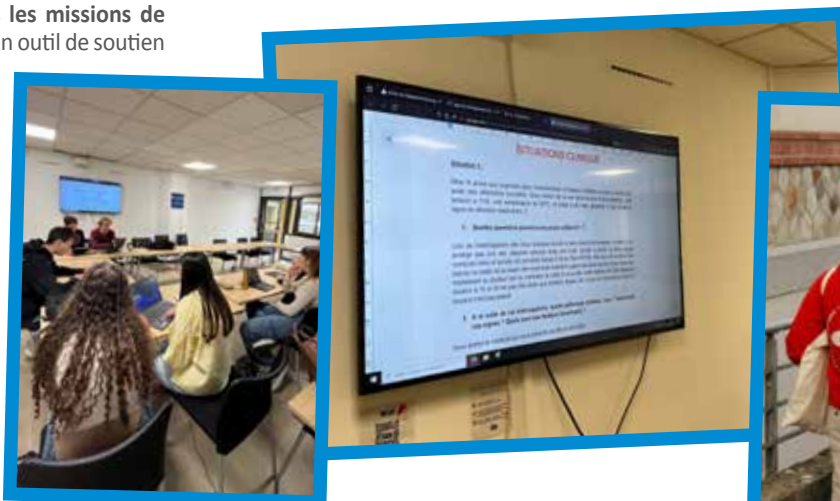
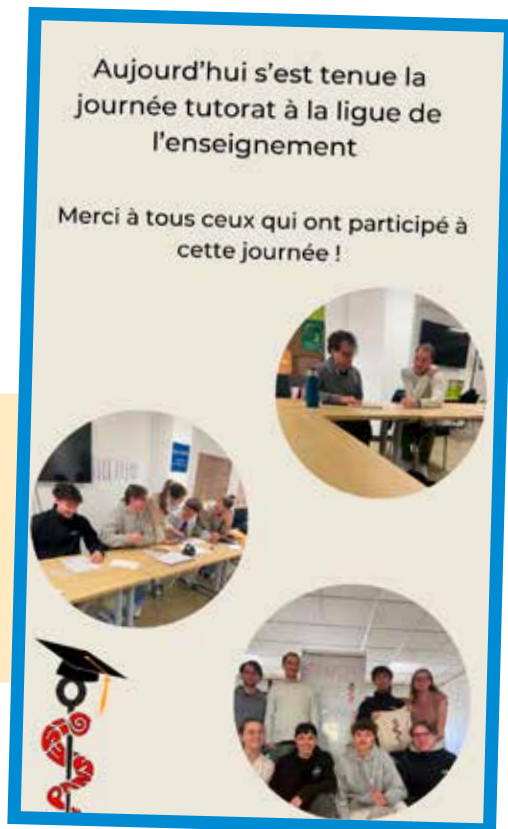
Les Journées du Tutorat Rennais est un événement entièrement gratuit dédié aux étudiant-e-s en sciences infirmières (ESI). L'enjeu est à la fois de faciliter les révisions des examens grâce à des méthodes pédagogiques ludiques et interactives, tout en renforçant le lien social entre les étudiant-e-s.

Les Journées du Tutorat est un événement qui entre pleinement dans les missions de ces associations. Organiser un outil de soutien entre étudiant-e-s dans la révision des examens était une nécessité aux yeux des étudiant-e-s membres de ces associations. De nombreuses séances de tutorat sont organisées tout au long de la semaine, animées par des étudiant-e-s et des diplômé-e-s bénévoles : les tuteur-ric-e-s. Cette initiative a autant impacté l'apprentissage des étudiant-e-s, que leur intégration entre les deux établissements.

Sur trois soirées (de 17h à 19h), les ESI ont bénéficié de séances de tutorat, juste avant leurs examens. Au programme, les tuteur-ric-e-s ont proposé des activités pédagogiques sous forme de : Time's Up, Questions pour un ESI, questions/réponses, Kahoot, exercices de légende et de schémas, situations cliniques et bien d'autres... Toutes ces activités sont basées sur les critères d'évaluations attendus dans notre formation. Au total, ce sont une dizaine de tuteur-ric-e-s des deux associations qui ont animé cet événement.

"L'an dernier, un projet similaire « Last Chance » proposé par notre association Pans'ESI était réservé aux étudiant-e-s de 1^{re} année de l'IFSI du CHGR. Le projet s'est déroulé sur un week-end pendant le deuxième semestre et consistait à réviser en groupe sous forme de jeux. Face au succès de cette première édition et aux besoins croissants des étudiants, l'événement s'ouvre cette année aux L1 et L2 des deux établissements de formation de Rennes."

D'après un membre de l'association de Pans'ESI.



Les associations ont construit deux parcours, un à destination des étudiant-e-s de première année, et un autre à destination des étudiant-e-s de deuxième année. Des groupes ont été formés afin d'organiser des activités en lien avec les Unités d'Enseignement du semestre.

Derrière la journée, une organisation bien rodée

Pour que ce projet se concrétise, une organisation rigoureuse était nécessaire. La logistique comprend l'emprunt de salles,

la préparation des repas, et le rangement. C'est grâce à une dizaine d'étudiant-e-s en sciences infirmières, engagées dans les deux associations, que ce projet a pu voir le jour. Ce sont également les nombreux tuteur-ric-e-s mobilisé-e-s qui ont assuré l'organisation des activités pédagogiques.

Chloé Strasser, Vice-Présidente en charge du Tutorat

Damien Sarneo, Vice-Président en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Orientation

Ce que l'Université apporte aux sciences infirmières

Depuis 2009, la formation infirmière est entrée dans un processus d'intégration universitaire. Ce processus se poursuit avec la réforme de la formation qui doit être mise en œuvre pour la rentrée 2026. Mais qu'est-ce que l'université peut apporter aux sciences infirmières ?

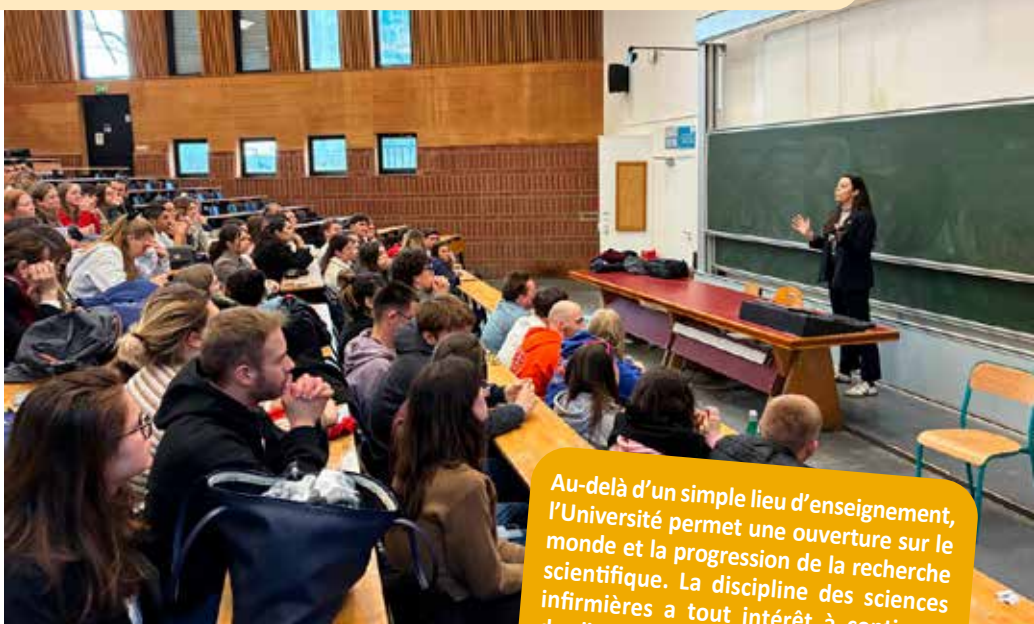
Quand nous parlons d'Université, nous pensons à la délivrance d'une licence, à des enseignements par des enseignant-e-s universitaires et l'ouverture de nouveaux droits, voilà les principaux éléments que nous retenons. Mais en réalité, qu'est-ce que l'Université ?

Les missions de l'Université sont définies dans l'article L123-3 du code de l'éducation.

→ **L'Université a 6 missions** : La première la plus évidente, la formation initiale et continue tout au long de la vie. C'est d'ailleurs celle que nous retenons le plus : les cours. Parallèlement, l'Université participe également à la recherche scientifique et technologique ainsi qu'à la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Moins connu c'est, pour cette raison que les professeur-e-s à l'Université sont à la fois des enseignant-e-s et des chercheur-euse-s.

Des missions moins connues, mais primordiales pour le fonctionnement de l'Université

Généralement, à la fin de nos études, nous commençons à travailler, il s'agit de l'insertion professionnelle. Après un diplôme d'infirmier-ère-s, la question qui se pose concerne plutôt le mode d'exercice ou le service. Alors que pour d'autres disciplines les questions sont différentes. L'Université a pour missions l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiant-e-s.



Au-delà d'un simple lieu d'enseignement, l'Université permet une ouverture sur le monde et la progression de la recherche scientifique. La discipline des sciences infirmières a tout intérêt à continuer de s'intégrer à l'Université pour pouvoir jouir de toutes ses actions et ainsi, permettre une amélioration de la qualité des soins par la recherche avec la création d'une forte communauté avec une culture scientifique pour une émancipation de la profession infirmière.

Pour assurer cette mission, l'Université a un Service Commun Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO IP). En tant qu'ESI, si tu souhaites te réorienter ou poursuivre tes études, tu y trouveras de nombreuses informations et ressources.

Mais l'Université ne résume pas à ses missions purement fonctionnelles. C'est également la diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle qui rythme la vie d'une université. Congrès, conférences, expositions, de nombreux moyens sont mis en place pour permettre aux étudiant-e-s de développer cette culture qui permet de s'émanciper dans un environnement socio-économique complexe.

Pour faire progresser le monde socio-économique, la recherche doit être diffusée. C'est pour cette raison que depuis de nombreuses années un espace européen de l'enseignement supérieur est créé.

Contribuer à cet espace est également le rôle de l'Université. Cela se matérialise par la délivrance d'ECTS¹ ou d'organisation des études dans le cycle LMD : Licence-Master-Doctorat.



Parallèlement, l'Université coopère à l'international avec des échanges et des partenariats avec d'autres universités pour diffuser la culture scientifique et permettre à des étudiant-e-s de partir en mobilité comme avec les programmes Erasmus+.

1/ European Credit Transfer and Accumulation System (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)

Damien Sarneo, Vice-Président en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Orientation, Samuel Terrier, Vice-Président en charge des Perspectives Professionnelles et du Numérique en Santé.



Retour sur les projets Bien-Être 2024/2025

Comme chaque année, la FNEI a organisé sa Semaine du Bien-Être Nationale du 24 au 27 mars, suivie de la première édition des Journées Nationales de la Santé et du Bien-Être jusqu'au 30 mars. Cette semaine fut l'occasion d'échanger autour de la santé mentale, des conduites à risques, mais aussi de présenter des outils concrets pour améliorer son Bien-Être. Au local, les associations étudiantes se saisissent aussi du sujet. Viens découvrir certains de leurs projets dans cet article !

Revenons sur les projets de quelques associations

Tout au long de l'année, les associations du réseau de la FNEI ont organisé des Semaines du Bien-Être. Par exemple, le BDE Pikadenn de Quimper a réalisé ce projet en réalisant des distributions de produits d'hygiène, une vente de gâteaux (avec des recettes) et divers ateliers tels que massage des mains afin de sensibiliser et informer les étudiant-e-s. Pour clôturer cette semaine, le BDE Pikadenn a mis en place une tombola permettant aux étudiant-e-s de gagner des lots autour du bien être.

Pikadenn

« Nous avons une collaboration avec une formatrice qui propose des ateliers d'hypnose/relaxation pour les étudiants de l'IFSI dans le cadre du projet en place depuis maintenant 2 ans sur le bien être des ESI, plusieurs formateurs et formatrices sont impliqués dans ce programme qui propose divers ateliers en lien avec le bien-être, dont celui sur les ateliers d'hypnose. Cette formatrice était présente lors de ce salon du bien être (car elle a une activité d'hypnose et de relaxation à côté de son métier de formatrice et on a un partenariat avec elle pour faire la promotion de ses ateliers et activités en lien avec le B.E). Des étudiant.e.s ont été sur son stand pour un petit moment d'hypnose et de relaxation. Que des retours positifs : étudiants apaisés, moins stressés » - ADESI Metz



ADESI Metz

Dans une démarche axée sur le Bien-Être, l'ADESI Erstein a organisé une course de 4 km le vendredi 4 avril 2025. Celle-ci pouvait également être réalisée en marchant, afin de permettre à un maximum d'étudiant-e-s de participer. Une belle occasion de partager un moment convivial et de renforcer la cohésion entre les promotions !



Compiègne

Pour finir, les membres de l'AESICA ont, quant à eux-elles, mis en place le projet « Hôpital des Nounours ». L'occasion de créer un moment d'échanges avec des enfants, pour les sensibiliser sur les pratiques de soin, par l'intermédiaire de leur peluche. L'enjeu est également de réduire le stress que peut procurer l'hôpital si un jour il-elle-s étaient amené-e-s à se rendre en milieu hospitalier.



AESICA

Ces projets montrent une volonté de prendre soin de soi pour mieux apprendre à prendre soin des autres. Ils participent aussi à renforcer la cohésion entre étudiant-e-s, à valoriser l'entraide, et à faire évoluer les mentalités autour de la prévention et du bien-être dans les établissements de formation.



ERSTEIN



« Ce projet de stand vitaminé on l'a vécu comme une bouffée d'air frais dans le rythme assez chargé de la fin d'année. Ça change du quotidien à l'IFSI. En pleine semaine ! C'était simple, mais hyper efficace : des fruits frais, des jus, du chocolat... Franchement, ça a mis tout le monde de bonne humeur ! Il y avait une ambiance conviviale, les gens prenaient le temps de

s'arrêter, de discuter, de grignoter quelque chose de sain, et ça faisait vraiment du bien. Et du côté des étudiants, nous n'avons eu que des retours positifs. Beaucoup nous ont dit que ça changeait des stands « classiques » qu'ils voient fréquemment et que ça faisait plaisir d'avoir ce genre d'attention. L'idée d'allier bien-être, infos pratiques et petites surprises (le jeu concours, les places de gala à gagner) a vraiment bien pris et ça arrange tout le monde ! » - BDEI Compiègne

Si toi aussi tu souhaites monter un projet de Bien-Être dans ton établissement, n'hésite pas à nous contacter à is@fnesi.org

Les 25 ans de la FNEFI célébrés au Congrès National

Et si on te donnait rendez-vous du 2 au 5 octobre à Paris pour fêter l'anniversaire de la FNEFI ? Ouvert à tou-te-s les étudiant-e-s infirmier-ère-s, le XXV^{ème} Congrès National promet d'être inoubliable ! Viens découvrir dans cet article

Le XXV^{ème} Congrès National se déroule du jeudi 2 au dimanche 5 octobre 2025 à Paris ! Évènement qui permet de rassembler plus de 300 ESI venu-e-s de tout l'hexagone, il représente l'occasion incontournable d'échanger sur notre formation, nos engagements et de partager des moments de cohésions inoubliables. Cette année le Congrès National est aussi un Congrès anniversaire puisqu'il va célébrer les 25 ans de la FNEFI ! Mais c'est quoi exactement le Congrès National ?

Qu'est-ce que je vais faire pendant ces 4 jours ?

Ces 4 jours seront l'occasion d'échanger avec des étudiant-e-s infirmier-ère-s venu-e-s de toute la France pour se rencontrer ! Parmi eux-elles, des membres d'association locale, des élu-e-s de promotion et des ESI qui ont envie d'en apprendre plus sur l'actualité de la formation et de la profession. En effet, face à l'actualité, ce Congrès sera une opportunité de débattre ensemble de l'avenir de la profession infirmière, en continuité avec les échanges actuellement en cours. Parallèlement, tu pourras assister aux différents parcours de formation proposés par la FNEFI. L'occasion d'en apprendre plus sur tes droits, en tant qu'étudiant, mais aussi sur les [étapes] clé à connaître pour préparer un stage à l'international !

25 ans, ça se fête !

Cette année, le Congrès National mettra à l'honneur l'histoire de la FNEFI. Un voyage vers les 25 premières années de vie de la fédération, et les associations qui la font vivre. Un voyage vers ces 25 ans d'engagement, de militantisme, qui ont façonné les conditions de formation des ESI d'aujourd'hui. Viens découvrir pourquoi 3 ESI ont décidé d'organiser une mobilisation à Paris le 24 octobre 2000, et comment 15 000 ESI les ont rejoint.



> Mais où et quand ?

Nous avons le plaisir de te donner rendez-vous du 2 au 5 Octobre 2025 à Paris.

> Je veux prendre ma place, mais qu'est-ce qu'elle comprend ?

Tu peux prendre ta place via le QRcode. Au prix de 55 €, elle comprend le logement, l'alimentation, les activités proposées ainsi que le gala ! Alors, qu'est-ce que tu attends ?

Concernant le transport, tu peux venir avec ton BDE (association étudiante) ou d'autres étudiant-e-s en réalisant du covoiturage !

> Pour les adresses, nous serons informé-e-s à quel moment ?

Un groupe de conversation sera créé pour te permettre d'avoir toutes les informations une fois ta place prise ! Tu auras également un roadbook avec toutes les infos avec l'ensemble des lieux où nous irons avec leurs adresses ainsi que le planning détaillé de ces 4 jours !



> Je ne peux être présent-e que le week-end, est-ce que je peux prendre une place ?

Évidemment ! Sache également que tu peux bénéficier d'un Ordre de Mission pour justifier tes absences en cours ou en stage !

> Si j'ai une question, à qui je peux la poser ?

Pour toute question, n'hésites pas à contacter info@fnesi.org. Une réponse te sera apportée dans les plus brefs délais. La FNEFI a hâte de te retrouver pour ce Congrès inoubliable !

Audrey Ferreira, Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales, Audrey Legris, Vice-Présidente en charge de la Coordination du Réseau et des Événements Nationaux

1/ Si toutefois tu n'es pas encore adhérent-e à la FNEFI, il te faudra régler l'adhésion de 4€ si ton association adhère à la FNEFI et de 8€ s'il n'y a pas d'association dans ton établissement, ou si elle n'adhère pas à la FNEFI. L'adhésion te donne accès à la newsletter mensuelle de la FNEFI, ainsi qu'aux événements nationaux pendant un an.

Des réponses pratiques pour tes études en sciences infirmières

VYV 3 et la FNESI ont renouvelé pour une seconde année leur partenariat en septembre 2024, se retrouvant autour de valeurs communes : la défense des droits des étudiants et l'accès aux soins pour tous. Voici quelques illustrations très concrètes de ce partenariat.



Pour ta recherche de logement

VYV 3 et son partenaire MGEL Logement, t'accompagne dans ta recherche de logement. Des places dans certaines résidences identifiées par MGEL Logement en lien avec la FNESI sont réservées en Île-de-France et à Rennes. Retrouve toutes les informations sur les résidences et les formalités pour obtenir un logement en cliquant sur [ce lien](#).

Pour ta recherche de stages

Grâce à ses **1 800 établissements** sanitaires et médico-sociaux et ses **36 000 collaborateurs** répartis sur **81 départements**, VYV 3 est le partenaire idéal pour trouver un stage !

[Qui sommes-nous ? | VYV 3](#)

Pour un emploi dans une structure solidaire

Chez VYV 3 tu auras le choix :

- De **pratiquer en structure** (cliniques, établissements médico-sociaux, centres de santé, SMR...) ou **à domicile**
- Du **secteur d'activité** entre la petite enfance, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap...
- De **ton lieu de vie** : à la mer ou à la montagne, à la campagne ou en ville.

Tu peux suivre VYV 3

sur son site



sur LinkedIn



sur Instagram



Pour contacter
l'entité régionale VYV 3

la plus proche de toi,
rapproche toi du membre
du Bureau National de la FNESI référent
de ta région que tu pourras retrouver sur
www.fnesi.org